



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E130289

VALABLE JUSQU'AU 13/01/2026

ÉDITÉ LE 03/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/2011

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/01/2022
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 532091949

Siret : 532 091 949 00034

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 412917 02

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001 609798/4

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001 609798/4

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ARTPLUS

10 AVENUE CHARLES DE GAULLE
ESCALIER J
78230 LE PECQ

Téléphone : 06 98 42 84 41

Portable : 06 98 42 84 41

Site Internet :

E-mail : artplus78@hotmail.com

Responsabilité légale :
CHISCIUC CRISTIAN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	21/01/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	10/12/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	10/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/01/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/05/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	20/05/2021
o Isolation des combles perdus	20/05/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	20/05/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.